

Conseil Municipal du 3 octobre 2006

Le trois octobre deux mille six, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Marie ADE, Régis BLANQUART, Gilbert COLIN, Florence COUTARD, Anne-Marie CHANTREUIL, Gilbert DECOODT, Anne-Marie DESCHAMPS, Nathalie DUVILLA, Patrice GIFFARD, Robert LAFITE, Michel LASCROUX, Dominique LASNE, Christine SERVAIS.

Absent excusé : Philippe LEMARCHAND.

Secrétaire de séance : Nathalie DUVILLA.

Bernard JEANNE signale qu'il a transmis aux conseillers municipaux le courrier de Monsieur et Madame BENARD et de Madame MAHIEU demandant une rectification du dernier compte rendu de Conseil. Il signale que ce courrier avait été transmis pour copie à la Préfecture. À ce jour, aucune réponse n'a été faite. Le Conseil municipal ne souhaite pas apporter de modifications au précédent compte rendu de Conseil municipal.

Bernard JEANNE propose au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de prendre une délibération concernant des travaux d'effacement des réseaux rue de l'église. Le Conseil municipal approuve cette modification.

1. PERSONNEL COMMUNAL

Bernard JEANNE annonce au Conseil municipal que Valérie MAINZEREL a sollicité un congé parental. De ce fait, il propose au Conseil municipal de recruter une personne sur un contrat C.A.E pour une durée d'un an à compter du 15/10/2006. La Commission du personnel est chargée du recrutement. Florence COUTARD explique que la Commune a reçu 25 candidatures. Les critères retenus lors du remplacement de Valérie MAINZEREL pour son congé maternité ont été reconduits. La Commission a décidé d'ajouter un critère d'éloignement.

Anne-Marie DESCHAMPS indique qu'Aline MOREL avait été recrutée pour remplacer Valérie MAINZEREL. Florence COUTARD explique qu'Aline MOREL étant elle aussi enceinte, il convient de la remplacer. La Commission du personnel recevra 6 candidats.

De plus, dans l'attente du recrutement et pour permettre de faire face à une charge de travail importante, il informe que le contrat C.A.E. d'Aline MOREL sera renouvelé pour une durée d'un an. Bernard JEANNE demande à Nicolas LEFEBVRE d'expliquer les raisons du changement de position. Nicolas LEFEBVRE explique que le coût d'un contrat de deux mois comme initialement prévu est plus élevé que le renouvellement du contrat C.A.E. sur 12 mois. Il explique également qu'il était prévu de prolonger le contrat d'Aline MOREL dès le retour de Valérie MAINZEREL afin de faire face à une surcharge de travail et de terminer des travaux actuellement laissés en attente, à savoir la numérisation du cimetière et l'informatisation des archives.

Le Conseil municipal approuve ces délibérations à l'unanimité.

2. PERSONNEL COMMUNAL

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal que Véronique VIEUXBLED a été admise à l'issue de l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial. Il propose au Conseil de nommer Véronique VIEUXBLED à ce poste dès qu'elle sera inscrite sur la liste d'aptitude.

Il demande donc au Conseil municipal de créer le grade concerné et de supprimer celui d'agent administratif qualifié dès l'inscription sur la liste d'aptitude.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

3. TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 septembre dernier. Elle a étudié les offres pour les travaux de restauration de l'église.

Les lots 1, 4 et 5 ont été pourvus. Après analyse des offres par le maître d'œuvre de l'opération, Bernard JEANNE propose d'attribuer les lots suivants :

Lot 1 - T.E.R.H. pour un montant de 41 709,30 euros H.T.

Lot 4 - DH Peinture pour un montant de 9 449,00 euros H.T.

Lot 5 - Desormeaux pour un montant de 1 330,00 euros H.T.

Bernard JEANNE demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer les pièces afférentes au marché.

Les lots 2 et 3 ont été déclarés infructueux car ils ne comportaient qu'une offre. De ce fait, Bernard JEANNE demande au Conseil municipal de l'autoriser, comme le prévoit le Code des Marchés Publics, à lancer une procédure négociée pour ces deux lots.

Pour le lot couverture, Bernard JEANNE signale qu'il existe un problème d'écoulement des eaux sur la façade nord de l'église, c'est-à-dire sur la parcelle incluse dans la Déclaration d'Utilité Publique qui a été annulée à la suite du recours déposé par les Consorts BENARD-MAHIEU. L'architecte avait prévu de traiter les eaux pluviales, qui s'écoulent sur la parcelle depuis des décennies, par des ouvrages d'hydraulique douce (noues et buses). Ces installations nécessiteront l'obtention d'une autorisation de travaux et d'une cession ou d'une servitude de la part des consorts BENARD-MAHIEU lorsque ceux-ci seront redevenus propriétaires des parcelles appartenant encore à la Commune. En cas de refus des propriétaires, une autre solution devra être trouvée. Bernard JEANNE indique que les travaux ne devraient pas commencer avant l'hiver.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

4. PLU DE FONTAINE-SOUS-PRÉAUX

Bernard JEANNE informe le Conseil que la Commune de Fontaine-sous-Préaux procède à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) et que l'avis de la Commune de Roncherolles-sur-le-Vivier est sollicité.

Le P.L.U. de Fontaine-sous-Préaux se fixe pour objectifs l'équilibre et le développement durable et, notamment, la préservation et la mise en valeur du cadre de vie par la sauvegarde des espaces boisés et des zones naturelles.

Le Conseil municipal donne un avis favorable.

5. DÉCISION MODIFICATIVE

Bernard JEANNE présente la décision modificative suivante :

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
ART.	LIBELLÉ	MONTANT	ART.	LIBELLÉ	MONTANT
6156	Maintenance	- 3 000,00	6419	Remboursement / rémunération	+ 4 700,00
6132	Location mobilière	+ 3 000,00			
6227	Frais d'acte et contentieux	+ 3 000,00			
6218	Autre Personnel extérieur	+ 3 300,00			
6411	Personnel titulaire	- 5 000,00			
64168	Contrat d'insertion	+ 7 000,00			
6451	Charges patronales	- 2 100,00			
6454	Assedic	+ 500,00			
681	Dotations aux provisions	- 1 500,00			
022	Dépenses imprévues	- 500,00			
TOTAL		+ 4 700,00	TOTAL		+ 4 700,00

Il s'agit d'ajustements budgétaires prenant en compte les éléments suivants :

- Congé parental de Valérie MAINZEREL
- Les recrutements de contrats C.A.E.
- Les condamnations du Tribunal administratif

2- SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
ART.	LIBELLÉ	MONTANT	ART.	LIBELLÉ	MONTANT
2135-107	Travaux écoles	+ 4 000,00	1323-122	Conseil Général (Eglise)	+ 11 700,00
2135-122	Travaux de l'église	+ 8 000,00	1323-93	Conseil Général (Voirie)	- 10 500,00
2151-93	Travaux de voirie	- 26 000,00	1341-84	D.G.E. (Sécurité incendie)	+ 1 283,00
			1323-84	Conseil Général (Sécu. Incendie)	+ 205,00
			1641	Emprunt	- 16 688,00
TOTAL		- 14 000,00	TOTAL		- 14 000,00

Il s'agit d'ajustements budgétaires suites aux appels d'offres et aux travaux de la salle informatique.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Bernard JEANNE signale que l'emprunt ne sera sûrement pas réalisé en totalité cette année. Les travaux de la Place Georges-Lormier et de l'église ne débiteront qu'en fin d'année. De ce fait, les premiers paiements interviendront sur le budget 2007.

Gilbert DECOODT explique le déroulement des rendez-vous pour les travaux de voirie avec différents intervenants de la société COLAS. Une information des habitants du Bois-Breton a été faite en urgence car l'entreprise a communiqué très tardivement son planning. Gilbert DECOODT explique que l'entreprise s'est également trompée de voirie. Elle a procédé à la réfection de la rue de Bimare qui avait déjà été refaite en 2004. Ces travaux ne seront pas facturés à la Commune.

Bernard JEANNE signale que les travaux d'enfouissement de réseaux de la rue de Bimare devant être prochainement réalisés, la réfection de la voirie sera différée. De ce fait, la rue du Carrouget sera rénovée en remplacement.

6. DÉCISION MODIFICATIVE

Bernard JEANNE présente la décision modificative suivante :

1- SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
<i>ART.</i>	<i>LIBÉLLÉ</i>	<i>MONTANT</i>	<i>ART.</i>	<i>LIBÉLLÉ</i>	<i>MONTANT</i>
21534	Réseaux d'électrification	+ 21 526,83	238-109	Avances et acomptes versés	+ 14 327,22
			1325-109	Subvention EPCI	+ 7 199,61
TOTAL		+ 21 526,83	TOTAL		+ 21 526,83

Nicolas LEFEBVRE explique que l'écriture permet l'intégration des travaux d'effacement des réseaux électriques réalisés par le S.I.E.R.G., pour le compte de la Commune, dans le patrimoine de la collectivité. Cette écriture d'intégration permettra à la Commune de percevoir le Fond de Compensation de la TVA (F.C.T.V.A.) en 2008.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Bernard JEANNE propose de verser les subventions aux associations suivantes :

- ASRV Badminton : 534,02 €
- Comité des fêtes et de l'Animation : 2 416,91 €
- Club du 3ème Age : 325,18 €
- Club de l'Amitié : 327,58 €
- ASRV Football : 330,00 €
- ASRV Gym : 329,52 €
- ASRV Tennis : 1 322,02 €
- Réveil Roncherollais : 738,82 €
- Roncherolles Rando : 330,00 €
- Jog Nature : 330,00 €
- Amitiés Straténi : 327,50 €

Nicolas LEFEBVRE explique que les frais de photocopies de l'année 2005 ont été imputés sur le montant forfaitaire.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

8. CLOS DES SIAMOISIERS

Bernard JEANNE signale au Conseil municipal que la voirie du lotissement des Siamoisiers a été rétrocédée à la Commune, cet été, pour l'euro symbolique. Il demande au Conseil municipal, vu la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004, de prononcer le classement de cette voie d'une longueur de 230 mètres dans le domaine public routier communal.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Bernard JEANNE signale que la cellule d'éclairage publique sera changée par la société Bouygues. Il ajoute qu'un chemin piétonnier sera créé autour du bassin par la Commune.

9. AGGLO DE ROUEN

Bernard JEANNE transmet au Conseil municipal le rapport annuel du service d'élimination des déchets réalisé par l'Agglo de Rouen.

Il en profite pour signaler qu'un incident a eu lieu récemment avec l'enlèvement des déchets verts. Après avoir signalé le problème à l'Agglo de Rouen, la société est revenue nettoyer au karcher la voie.

10. CONTRAT D'ASSURANCE

Bernard JEANNE présente la délibération suivante :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment l'article 26,

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Bernard JEANNE rappelle que la Commune a, par la délibération en date du 15 novembre 2005, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique de Seine-Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié ;

Bernard JEANNE expose que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime a communiqué à la Commune les résultats la consultation la concernant.

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP Assurance / Dexia Sofcap

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2007

Régime du contrat : Capitalisation

Préavis : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6,50 %

Agents Titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et agents non-titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1,45 %

- D'autoriser le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- D'autoriser le Maire à résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

11. FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Bernard JEANNE propose au Conseil municipal de signer une convention avec le Département de Seine-Maritime concernant le Fonds de Solidarité Logement. Cette convention a pour objet de préciser l'engagement des signataires.

Anne-Marie DESCHAMPS demande si le Centre Communal d'Action Social sera instructeur des dossiers. Bernard JEANNE répond que oui.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

12. DEMANDE DE SUBVENTION

Bernard JEANNE propose au Conseil municipal de solliciter l'Agglo de Rouen pour une subvention concernant les travaux de requalification de la Place Georges Lormier.

Pour cela, il convient d'approuver le plan de financement définitif de l'opération :

Dépenses		Recettes		
Désignation	Montant H.T.	Financier	Montant	taux de subv.
Travaux	230 000,00 €	Conseil Général	125 375,00 €	42%
Effacement de réseaux	26 000,00 €	Agglo (FAA) 2004	19 042,00 €	6%

Mobilier Urbain	3 750,00 €	Agglo « Traversée d'Agglo »	59 720,00 €	20%
Maîtrise d'œuvre	17 000,00 €	Sénat	20 000,00 €	7%
Acquisition parcelle	5 000,00 €			
Mise en lumière	15 000,00 €			
1% œuvre d'art	2 300,00 €			
Imprévus	5 000,00 €			

TOTAUX 304 050,00 €

225 287,5 €

Autofinancement

78 762,50 €

Bernard JEANNE explique que l'Agglo de Rouen ne peut subventionner davantage que l'autofinancement de la Commune. De ce fait, la Commune propose de ne conserver que l'année 2004 du Fonds d'Aide à l'Aménagement (F.A.A.), ce qui permet de disposer des années 2005 et 2006 pour d'autres opérations.

Le Conseil municipal demande à l'Agglo de Rouen de modifier la convention concernant le Fonds d'aide à l'aménagement afin de ne retenir que l'année 2004 pour les travaux de la Place Georges-Lormier.

Le Conseil municipal sollicite l'Agglo de Rouen pour une subvention dans le cadre de la politique des traversées d'Agglomération.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

13. ÉCLAIRAGE PUBLIC

Bernard JEANNE demande au Conseil municipal d'approuver le projet d'effacement des réseaux électriques basse tension et de téléphone de la rue de l'Église et du chemin des Etibots. Ces travaux permettront ensuite de réaliser la réfection de la voirie de la rue de l'église jusqu'au chemin des Etibots.

Bernard JEANNE signale qu'il a demandé une estimation pour l'effacement des réseaux du Bois-Breton.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

14. QUESTIONS DIVERSES

14.1. TRIBUNAL

Bernard JEANNE rappelle que la Cour Administrative Appel de Douai a confirmé le jugement du Tribunal Administratif de Rouen annulant la Déclaration d'Utilité Publique du Préfet concernant les travaux de la Place Georges-Lormier. La Cour Administrative d'Appel de Douai a jugé que l'intérêt particulier primait sur l'intérêt général que défendait le Préfet. Bernard JEANNE rappelle que l'affaire date de 2003, que trois rejets avaient déjà été prononcés en référé et qu'un recours en Conseil d'Etat avait lui aussi été rejeté. Bernard JEANNE indique que le Préfet n'a pas déposé de mémoire car il n'a pas été prévenu à temps par le Ministère de l'Intérieur.

Bernard JEANNE signale que l'audience concernant la demande d'annulation du permis de construire de la mairie a eu lieu le 28 septembre dernier. Le Commissaire du Gouvernement a

conclu au rejet de la demande de l'A.S.C.V.R. et des Consorts BENARD-MAHIEU. Le jugement devrait intervenir d'ici un mois.

14.2. CORPS DE FERME DEBRUYNE

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal que l'Agglo de Rouen et l'Etablissement Public Foncier ont accepté l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour prendre à leur charge, à 50 % chacun, l'étude qui a pour objet une analyse des différents choix opérationnels, financiers et juridiques ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges de cession. Cette étude permettra à la Commune de choisir juridiquement et financièrement la meilleure solution pour cette vaste opération. Bernard JEANNE indique qu'il s'agit d'une aide importante. Il ajoute que l'E.P.F.N. participera également à la réhabilitation de la grange dans le cadre du fonds friche. L'accord définitif est en attente de la signature du nouveau contrat de plan Etat-Région.

14.3. AMÉNAGEMENT DE L'ATELIER RELAIS

Bernard JEANNE transmet le carton d'invitation pour l'inauguration des travaux d'agrandissement de l'atelier-relais. Les travaux sont terminés et bien réalisés.

14.4. COLONNES D'APPORTS VOLONTAIRES

Bernard JEANNE signale que la Commune a travaillé avec les services de l'Agglo sur le problème des nuisances sonores dues aux conteneurs. Il annonce qu'un des conteneurs a été supprimé. De plus, l'opercule du côté de l'habitation a été obturé. Une palissade sera installée par la commune entre le conteneur et l'habitation. Il propose de prendre un arrêté municipal limitant les horaires des dépôts et interdisant le dimanche. Il propose de prendre également un arrêté pour les horaires de tontes en limitant à 19h et en interdisant le dimanche.

14.5. CHORALE À L'ÉCOLE

Bernard JEANNE signale que Monsieur Nicolas ROGER, Directeur de l'école primaire, sollicite l'utilisation d'une salle en mairie pour la création d'une chorale. Bernard JEANNE propose de mettre la salle du Conseil à disposition le samedi matin.

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- Gilbert COLIN fait le compte rendu de la réunion Bilan et débats du Centre de Loisirs qui a eu lieu le 14 septembre dernier. Il signale que peu de parents étaient présents mais que des ados ont participé. Il tient à féliciter Sophie AGOUDAL pour le travail accompli car un bilan chiffré avait été réalisé montrant le coût du Centre de Loisirs et permettant de constater que les tarifs appliqués par la commune sont parmi les plus bas. Les ados ont souhaité des activités sportives. Une réflexion sur la mise en place des tickets sports va être menée. Patrice GIFFARD demande si les tickets sports se déroulent sur la journée ou seulement sur l'après-midi. Bernard JEANNE signale qu'à Préaux cela ne se déroule que l'après-midi. Nathalie DUVILLA demande ce qu'il en est du partenariat avec Préaux. Gilbert COLIN répond que, concernant le camp d'ados, la Commune se désengage. Pour le Centre de Loisirs, une étude sera menée. Cet été, des échanges en termes de transports et d'activités ont eu lieu. Florence COUTARD pense que le CLSH concerne les plus jeunes et pas assez les ados et pré ados. Gilbert COLIN confirme que le faible nombre de participants ne permet pas d'avoir une dynamique de groupe.
- Gilbert COLIN parle de la Commission extra-municipale sur la création d'un terrain de tennis couvert. Les membres de la Fédération n'ayant pas pu être présents lors de la dernière réunion, la commission n'a pas pu avoir d'éléments d'informations sur les subventions. Il en ressort cependant que pour obtenir une subvention de la Fédération, il faut impérativement la création d'un club-house. Il ajoute que le projet avec une école d'architecture pour un concours serait trop long pour obtenir un bilan chiffré. De ce fait, l'ASRV Tennis fera intervenir une entreprise pour un devis.
- Michel LASCROUX signale qu'il y a beaucoup de rats à la ferme Debruyne. Bernard JEANNE répond que l'entreprise de dératisation est intervenue à 4 reprises. Un nouveau passage aura lieu. Michel LASCROUX demande à quelle date l'exploitation prend fin. Bernard JEANNE répond qu'elle s'arrête au 30 septembre 2006. L'entreprise réalisant les travaux de gaz a demandé d'entreposer son matériel sur l'exploitation. La Commune a donné son accord.

- Florence COUTARD propose une augmentation de la prime annuelle du personnel communal. Bernard JEANNE demande que cela soit étudié par la Commission du personnel afin de faire une proposition lors du prochain conseil municipal.
- Nathalie DUVILLA signale l'interrogation de plusieurs parents d'élèves sur les horaires de car. La crainte d'une suppression d'horaires est importante. Bernard JEANNE répond qu'à la connaissance de la Commune, il n'y aurait aucune modification. Il précise qu'une demande sera faite.
- Régis BLANQUART fait remarquer que l'entreprise qui réalise les travaux à l'Allée du Manoir applique à la lettre le film présenté lors de la réunion publique.
- Bernard JEANNE transmet un courrier reçu ce jour de l'ASCVR. Ce courrier sera étudié par les membres du Conseil municipal en vue d'une réponse ultérieure.

- Suspension de séance -
- Reprise de séance -

CALENDRIER :

Couscous de l'école le 14 octobre.

Marché fermier le 5 novembre.

La séance est levée à 22h 30.
